

- ..... SG/PRESS(90)52
- ..... Paris, 18th September 1990

#### DAC AID REVIEW OF BELGIUM

The Development Assistance Committee (DAC) of the OECD met on 17th September 1990 under the chairmanship of Mr. Joseph Wheeler to review the development assistance efforts and policies of Belgium. The Belgian Delegation was led by Mr. Roger Lenaerts, Administrator General, Belgian Administration for Development Co-operation (BADC). The examining countries were France and Ireland.

The volume of Belgium's aid increased following a marked fall in 1988. Net official development assistance (ODA) disbursements increased by 21 per cent in real terms to \$703 million. Expressed as a share of GNP they grew from 0.39 per cent in 1988 to 0.46 per cent in 1989. A marked rise in contributions to multilateral institutions (which had been unusually low in 1988), reflecting mainly the payment of two instalments on the contributions to IDA, more than made up for a decline in bilateral aid.

The Committee noted with concern that medium-term trends were not favourable. Moreover, prospects for a future increase in the volume of aid remained uncertain since budget resources devoted to development assistance are insufficient to reach the government's declared objective of raising ODA to 0.7 per cent of GNP. It urged the Belgian authorities to do their utmost, including some firm medium-term planning, to make available the budget resources to achieve this objective. It noted with concern the abolition of the Development Fund, which being non lapsing had facilitated the programming and implementation of aid. This change also slow the achievement of Belgium's aid volume objective.

The financial terms of Belgium's ODA are highly concessional. About half of it is tied to procurement in Belgium. The share of aid going to the low-income countries, including the least developed ones, is higher than the average for the DAC. This reflects a high degree of concentration of bilateral ODA on Sub-Saharan developing countries. Half of Belgium's contribution to the Special Assistance Programme for low-income, debt-distressed countries in Sub-Saharan Africa takes the form of structural adjustment assistance co-financing with the World Bank. Contributions to multilateral organisations (including those to EEC) are above the DAC average both as a share of total aid and of GNP.

The Committee welcomed the major changes in the aid programme which have been launched. ODA will gradually be concentrated on a smaller number of recipient countries but priority will continue to be given to low-income countries in Sub-Saharan Africa. As regards technical assistance, which accounts for the major part of bilateral ODA, it has been decided to gradually decrease long-term Belgian substitution personnel in the developing countries and to transfer greater responsibilities to recipient country nationals. A shift from project aid to more comprehensive programmes should make it possible to better integrate technical co-operation with financial aid. The latter, including assistance to support structural adjustment efforts, is expected to increase. The Committee expressed interest in the new approach of co-managing aid, whereby the recipient country is entrusted with carrying out a programme agreed with Belgium. The co-management of aid is already functioning in two countries and is likely to be extended to others. The Committee strongly encouraged the Belgian authorities to increase their efforts in the areas of environment, population and women in development.

The Belgian Delegation informed the Committee that changes in the structures and working methods were being introduced in the administration of aid. A number of administrative tasks currently carried out by the BADC, are gradually to be handed over to partners in development, non-governmental organisations, universities and other agencies. In future the BADC will focus its attention on planning, monitoring and appraisal, assignments which it has in the past had difficulty in coping with because of a shortage of qualified personnel and of the burden of its administrative procedures which are not always appropriate for operations in developing countries, and of its involvement in the management of a large number of projects. The Committee welcomed the decision to strengthen representations in the recipient countries and to delegate wider responsibilities to them. It expressed the hope that this would enable Belgium to conduct more intensive policy dialogues with the

recipients of its assistance and to participate more actively in the co-ordination of assistance at the local level.

- ..... SG/PRESSE(90)52
- ..... Paris, le 18 septembre 1990

#### EXAMEN DE L'AIDE DE LA BELGIQUE PAR LE CAD

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est réuni le 17 septembre 1990, sous la présidence de M. Joseph Wheeler, pour examiner l'effort et la politique d'aide au développement de la Belgique. La Délégation belge était conduite par M. Roger Lenaerts, Administrateur général, Administration générale de coopération au développement (AGCD). Les pays examinateurs étaient la France et l'Irlande.

Après une baisse prononcée en 1988, le volume de l'aide belge a marqué une reprise. Les versements nets d'aide publique au développement (APD) de la Belgique ont augmenté de 21 pour cent en termes réels pour s'établir à 703 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du PNB, ils sont passés de 0,39 pour cent en 1988 à 0,46 pour cent en 1989. Les contributions aux institutions multilatérales (qui ont été inhabituellement faibles en 1988) ont connu une nette progression imputable principalement au versement de deux tranches au titre des contributions à l'IDA, ce qui a plus que compensé le recul de l'aide bilatérale.

Le Comité a noté avec inquiétude que les tendances à moyen terme étaient peu favorables. De surcroît, les perspectives d'accroissement futur du volume de l'aide demeurent incertaines étant donné que les ressources budgétaires allouées à l'aide au développement sont insuffisantes pour que le gouvernement puisse réaliser son objectif déclaré de porter le rapport de l'APD au PNB à 0,7 pour cent. Il a instamment appelé les autorités belges à faire tout leur possible pour débloquer les ressources budgétaires requises pour atteindre cet objectif, y compris par une planification ferme à moyen terme. Il a jugé préoccupante la suppression du Fonds de développement, lequel, échappant à l'annulation budgétaire, facilitait la programmation et la mise en oeuvre des concours d'aide. Ce changement pourrait aussi ralentir la réalisation de l'objectif visé par la Belgique.

Les conditions financières de l'APD belge sont extrêmement libérales. La moitié à peu près de l'APD est liée à la passation de marchés en Belgique. La part de l'aide allant aux pays à faible revenu, y compris les pays les moins avancés, dépasse la moyenne du CAD. Ce fait reflète un degré élevé de concentration de l'APD bilatérale sur les pays en développement d'Afrique subsaharienne. La participation de la Belgique au Programme spécial d'assistance aux pays à faible revenu et surendettés d'Afrique subsaharienne est réservée pour moitié au cofinancement d'opérations d'aide à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale. Les contributions aux organisations multilatérales (y inclus celles à la CEE) sont supérieures à la moyenne du CAD en pourcentage tant de l'aide totale que du PNB.

Le Comité s'est félicité des transformations importantes qui sont en train d'être apportées au programme d'aide. L'APD sera progressivement concentrée sur un nombre plus restreint de pays bénéficiaires mais la priorité accordée aux pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne sera maintenue. S'agissant de l'assistance technique, qui constitue la plus grande partie de l'APD bilatérale, il a été décidé de réduire graduellement les personnels belges détachés pour de longues périodes dans les pays en développement et de transférer des responsabilités accrues aux citoyens des pays d'accueil. Une réorientation de l'aide-projet vers l'apport d'une aide destinée à financer des programmes plus vastes devrait permettre une meilleure intégration de la coopération technique à l'aide financière. Cette dernière est appelée à s'accroître, y compris l'aide à l'appui des efforts d'ajustement structurel. Le Comité a marqué son intérêt pour la nouvelle formule de cogestion de l'aide qui confie au pays bénéficiaire l'exécution d'un programme établi d'un commun accord avec la Belgique. Cette formule fonctionne déjà dans deux pays et elle sera vraisemblablement étendue à d'autres. Le Comité a vivement encouragé les autorités belges à intensifier leurs efforts dans les domaines de l'environnement, de la population et des femmes dans le développement.

La Délégation de la Belgique a indiqué au Comité que des modifications sont actuellement apportées aux structures et aux méthodes de travail de l'administration de l'aide. Plusieurs tâches d'exécution actuellement confiées à l'AGCD seront progressivement transférées aux partenaires de l'action pour le développement, à des organisations non gouvernementales, à des universités et à d'autres organismes. L'AGCD se concentrera à l'avenir sur la planification, le contrôle et l'évaluation, tâches qu'elle pouvait difficilement mener à bien en raison de la pénurie d'agents qualifiés, du poids de ses procédures administratives qui ne sont pas toujours adaptées aux interventions dans les pays en développement et de la gestion directe d'un très grand nombre de projets. Le Comité a accueilli avec satisfaction la décision prise de renforcer les représentations locales dans les pays d'accueil et d'étendre le champ des responsabilités qui leur seront déléguées. Il a exprimé l'espoir que cette décision permettra à la Belgique d'engager un dialogue plus intensif avec les bénéficiaires de son aide sur les mesures à prendre et de participer de manière plus active à la coordination de l'aide au niveau local.

END-OF-TEXT